

***Commission de concertation sur la politique de la jeunesse***  
***Groupe de travail emploi - formation***

**Séance n° 5 : l'insertion professionnelle des jeunes peu qualifiés**

Lundi 27 avril 2009

---

*Ordre du jour :*

- audition de Michel Dollé, secrétaire général du CERC
  - audition de Laurent Weill, chef de la mission insertion professionnelle des jeunes de la DGEFP
- 

**Questions des chefs de file au groupe travail :**

- Quels sont les principaux freins à l'embauche des jeunes peu ou pas qualifiés?
- L'accompagnement direct vers l'emploi est-il pertinent pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi?
- Comment attirer les jeunes qui ne sont ni inscrits à Pôle emploi, ni scolarisés, vers un parcours d'accompagnement vers l'emploi?
- Comment réconcilier les jeunes décrocheurs scolaires et le système de formation?
- Quelle est la spécificité de l'accompagnement des jeunes peu qualifiés (niveau V)
- Quelle est la spécificité de l'accompagnement des jeunes sans qualification (niveau VI) ?
- Le service civique peut-il constituer une des solutions pour "remettre le pied à l'étrier" des jeunes les plus éloignés de l'emploi?

**I. Audition de Michel Dollé, secrétaire général du CERC**

Je vous remercie de m'avoir invité à participer à vos travaux de réflexion sur les politiques de la jeunesse.

Je vous avouerai que j'ai un peu hésité : faut-il venir parler de l'insertion professionnelle des jeunes trois jours après que le président de la République, s'appuyant sans aucun doute sur vos travaux préparatoires, n'ait énoncé les mesures qu'il avait arrêté ?

Une raison m'a décidé ; elle se décline dans les éléments suivants :

- la France produit une proportion trop importante de jeunes sortant sans diplôme ; un sur six ; c'est beaucoup plus que ce qui s'observe dans des pays scandinaves ; c'est presque le double de certains nouveaux membres de l'Union.
- Il n'y a plus de progrès en cette matière depuis une bonne dizaine d'années
- La faiblesse du niveau de formation fait perdre de la compétitivité, de la croissance, du niveau de vie au plan macro-économique ; elle est source de précarité d'emploi et de revenu tout au long de la vie.
- Telles que sont la politique de l'enfance et la politique de l'éducation, il y a une forte probabilité que l'échec scolaire perdure longtemps. Et même si des réformes très profondes étaient mises en œuvre les résultats n'en seront que très progressifs sans doute une dizaine ou une vingtaine d'années.

- Il y a donc matière à réfléchir et à proposer car tous les problèmes restent devant nous, malgré les annonces récentes.

Je développerai simplement quelques points.

1. Le fait de sortir sans aucun diplôme de l'enseignement secondaire n'est qu'un des éléments caractérisant ces jeunes et leurs difficultés à trouver une insertion professionnelle. Les conditions socioéconomiques défavorisées des familles sont la source principale de l'échec scolaire. Elles induisent aussi de grandes difficultés à mobiliser un capital social pour aider à l'insertion professionnelle et à apporter une aide matérielle au jeune au cours d'un parcours d'insertion difficile. L'approche des missions locales qui est plus large que la simple problématique emploi est bonne en cela.
2. Les délais entre la sortie du système de formation initiale et l'accueil par le SPE peuvent être importants. Plus de la moitié des jeunes non bacheliers met plus d'un an, après la fin des études, avant de contacter la mission locale (Bonnevalle, 2008a), et le délai atteint même trois ans pour le quart d'entre eux, alors que les jeunes bacheliers, par exemple, prennent contact plus rapidement. Réduire ces délais et, me semble-t-il une priorité ; il faut en comprendre les origines.

Il y a un problème de coordination entre les établissements d'enseignement et le SPE, notamment les missions locales, avec l'ambiguïté du rôle de la MGI : assurer la transition vers le marché de l'emploi et le SPE ou inciter au retour en scolarité générale ou adaptée.

Mais ce n'est sans doute pas la seule raison ; ainsi est-il facile, tentant pour un jeune mal à l'aise dans une institution voire repoussé (ou en ayant le sentiment de l'être) par elle, de frapper à la porte d'une autre institution publique ? Et quel intérêt y aurait-il ? Si les pouvoirs publics croient aux mécanismes d'incitation financière (je ne pense pas que ce soit le principal ressort), ils devraient trouver là un argument puissant pour étendre un mécanisme de revenu minimum aux jeunes sortis de l'enseignement initial et entrant dans une relation d'accompagnement par le SPE (pôle emploi ou missions locales).

3. L'objectif des actions d'insertion ne peut être seulement d'accéder à un emploi. Si progressivement le jeune ne peut acquérir les compétences qui lui ont manqué, il risque fort d'être condamné sa vie durant à la précarité et ce risque, déjà mesuré à tout âge, ne va que s'accroître.

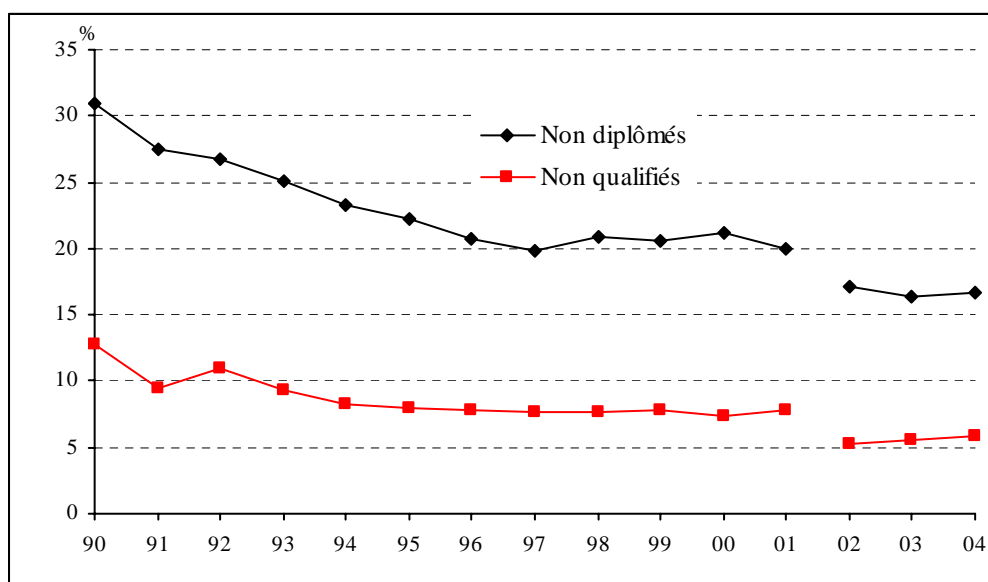
Ceci nécessite une forme particulière de contrats aidés : durée longue, fort contenu en formation y compris concernant les connaissances de base. Nous en sommes très loin. C'est plutôt qu'un contrat pouvant être renouvelé chaque année, pourquoi pas un engagement mutuel plus long, permettant de définir un parcours. Plutôt que des contrats aidés à mi-temps et à très faible contenu de formation et des stages de formation financés notamment par les régions, pourquoi ne pas créer des contrats de pré-professionnalisation à temps plein à fort contenu de formation ?

**Graphiques :**

**1) Pourcentage de non-diplômés du 2nd cycle de l'enseignement secondaire parmi la population**

Année 2005	Entre 20 et	Entre 25 et	Entre 30 et
	24 ans	29 ans	34 ans
Union europ	22,4	<b>20,1</b>	23,3
Union europ	25,3	<b>22,5</b>	26
Slovénie	9,5	<b>6,7</b>	11,2
République t	8,8	<b>6,8</b>	5,3
Slovaquie	8,2	<b>7,6</b>	6,6
Pologne	8,9	<b>7,8</b>	8,3
Finlande	16,6	<b>9,9</b>	11,3
Suède	12,1	<b>10,4</b>	8,5
Autriche	14,1	<b>11,1</b>	13,7
Danemark	22,8	<b>14,2</b>	11,2
Hongrie	16,6	<b>14,4</b>	15,7
Estonie	17,4	<b>14,6</b>	10,6
Irlande	13,7	<b>15,5</b>	21,1
Allemagne	28,5	<b>16,2</b>	15,4
<b>France</b>	<b>16,6</b>	<b>16,5</b>	<b>20,3</b>
Belgique	18,2	<b>16,7</b>	21,3
Lituanie	12,2	<b>17,2</b>	9,5
Pays-Bas	24	<b>17,3</b>	19,4
Royaume-Ur	22,1	<b>19</b>	24,2
Italie	26,4	<b>30,5</b>	36,5
Espagne	38,2	<b>33,9</b>	39
Portugal	51	<b>51,6</b>	62,8

**2) Proportion de non-diplômés et de non-qualifiés parmi les sortants de formation initiale**



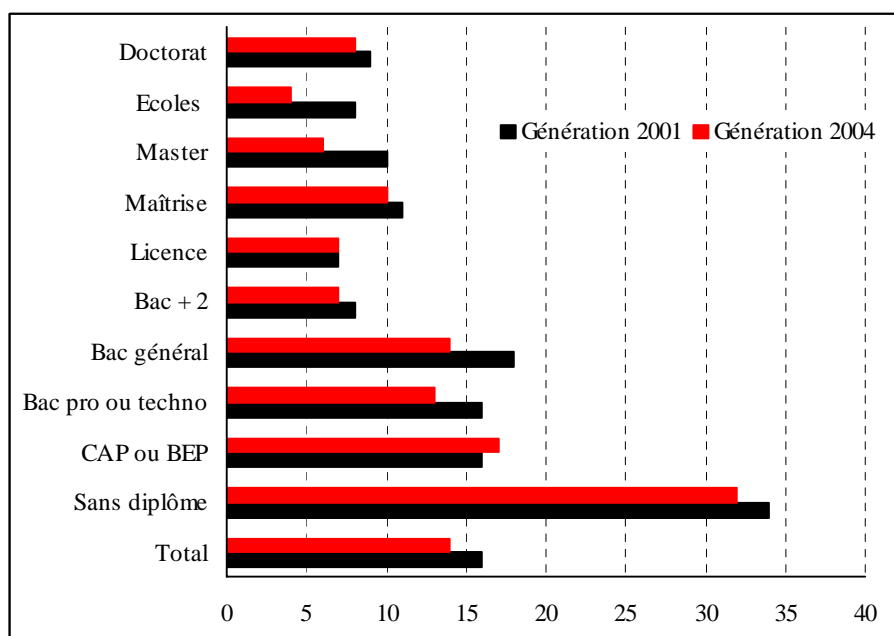
Source : Insee -Depp, Bilans Formation Emploi.

### 3) Surexposition au chômage des jeunes non diplômés

	France	Suède	Finlande
<b>Surchômage des non-diplômés 25-29 ans</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>
<b>Part des non-diplômés parmi les 25-29 ans</b>	<b>18,2</b>	<b>8,7</b>	<b>9,7</b>
<b>Taux de chômage des 25-59 ans</b>	<b>7,9</b>	<b>5,2</b>	<b>7,4</b>
<b>Part des 25-29 ans non diplômés au chômage</b>	<b>17,3</b>	<b>12,4</b>	<b>11,5</b>

Sources : Eurostat, enquêtes Forces de travail, calculs cerc

### 4) Taux de chômage trois ans après la fin des études, en 2004 et 2007



Source : Céreq

### 5) Situation des jeunes sortis de formation initiale entre cinq et dix ans auparavant, en 2006

en %

Sexe	Diplôme	Chômeur	En emploi	Inactif
<b>Femmes</b>	<b>Diplômées</b>	<b>7,3</b>	<b>78,7</b>	<b>14,1</b>
	<b>Autres non diplômées</b>	<b>14,3</b>	<b>53,9</b>	<b>31,9</b>
	<b>Sortantes précoces</b>	<b>23,4</b>	<b>32,0</b>	<b>44,6</b>
<b>Total femmes</b>		<b>8,8</b>	<b>73,9</b>	<b>17,3</b>
<b>Hommes</b>	<b>Diplômés</b>	<b>6,8</b>	<b>90,3</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres non diplômés</b>	<b>19,7</b>	<b>73,9</b>	<b>6,4</b>
	<b>Sortants précoces</b>	<b>23,6</b>	<b>63,9</b>	<b>12,4</b>
<b>Total hommes</b>		<b>9,2</b>	<b>86,8</b>	<b>4,0</b>
<b>Total</b>		<b>9,0</b>	<b>80,4</b>	<b>10,6</b>

## **II. Audition de Laurent Weill, chef de la mission insertion professionnelle des jeunes de la DGEFP**

A la demande du groupe de travail, L. Weill a présenté le contrat d'autonomie.

### ***1. Le contrat d'autonomie est une mesure phare du « Plan Espoir Banlieues » (PEB)***

Les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent une situation préoccupante au regard de l'emploi, avec un taux de chômage de 42% contre 23% pour les jeunes des autres quartiers urbains.

Le contrat d'autonomie constitue l'une des mesures phares du volet emploi du PEB lancé le 8 février 2008 en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le public ciblé sont les jeunes de 16 à 26 ans révolus, suivis ou non par le SPE, en priorité peu ou pas qualifiés, résidant dans des quartiers couverts par des CUCS (contrat urbains de cohésion sociale) et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le contrat d'autonomie sera mis en œuvre pendant 4 ans en faveur de 45 000 jeunes dans 35 départements.

Sa réalisation est confiée à des opérateurs sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres (OPP, ETT, organismes de formation, missions locales, etc.). Beaucoup se sont regroupés pour répondre à l'appel d'offres.

Le contrat d'autonomie doit déboucher sur le placement effectif dans un emploi durable (CDI, CDD, contrat de travail temporaire supérieur ou égal à 6 mois, contrat de professionnalisation ou apprentissage), la création d'entreprise ou l'accès à une formation professionnelle qualifiante pour les seuls jeunes de niveau infra V.

La durée du contrat d'autonomie est de 18 mois maximum, dont 6 mois de suivi en emploi.

### ***2. Contenu du contrat d'autonomie***

Le prestataire est présent dans les quartiers retenus pour le déploiement de la prestation, par des implantations propres (locaux dédiés) et / ou des permanences.

Il informe et rencontre directement les jeunes potentiellement bénéficiaires, par des moyens indirects (partenariats avec les acteurs associatifs, les collectivités locales...) et directs (prospection par des référents dédiés, opérations de communication, création d'un bouche-à-oreille).

#### *Etape 1. Accompagnement*

- Un accompagnement intensif et personnalisé (pendant une période de six mois maximum, renouvelable jusqu'à six mois sur dérogation) dans la recherche d'emploi, la création d'une entreprise ou l'accès à une formation, doublé d'une prospection intensive des offres d'emploi et de formation.
- Le portefeuille de jeunes par conseiller est limité (entre 30 et 40).

#### *Etape 2. Suivi du jeune*

- Assuré pendant six mois pour garantir la stabilisation dans l'emploi, dans la formation ou la pérennité de l'entreprise créée.

Tout jeune s'engageant dans le contrat d'autonomie reçoit une bourse de 300 € par mois pendant six mois maximum (jeune respectant les termes de son contrat).

Il peut également bénéficier de diverses aides matérielles (aides à la mobilité, actions courtes de formation...)

Cette bourse et ces aides sont gérées directement par le prestataire.

### **3. Le comité de pilotage départemental**

Il est piloté par le préfet et composé notamment de la DDTEFP, du prestataire, des représentants de Pôle Emploi, des missions locales, des collectivités locales...

Son rôle : déterminer les territoires d'exécution, définir le public-cible, piloter l'action de l'opérateur dans le cadre du marché, trouver une complémentarité et la bonne synergie entre l'action de ses membres et celle du prestataire

### **4. Résultats**

Le premier contrat d'autonomie a été signé dans les Yvelines au mois de juillet 2008.

Au 21 avril 2009, 7 014 jeunes avaient signé un contrat d'autonomie :

- La moyenne d'âge est de 21 ans.
- La moitié n'ont aucune qualification (niveau infra V).
- 60 % d'entre eux sont des hommes.

Près de 300 jeunes ont d'ores et déjà bénéficié d'une sortie positive vers l'emploi (79 %), la formation (18,5 %) ou la création d'entreprise (2,5 %).

## **III. Débats avec le groupe de travail**

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

L'une des questions posées était « comment accompagner les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni inscrits comme demandeurs d'emploi, ni scolarisés ? ». Le contrat d'autonomie a comme objectif d'apporter des solutions à cette question en ciblant les jeunes qui se défie du service public de l'emploi. Il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité d'un dispositif mis en place il y a moins d'un an.

*François Hiller – Délégation interministérielle à l'orientation (DIO)*

Les dispositifs d'aide aux jeunes sont mal pilotés et mal coordonnés, notamment en matière d'orientation. Une instruction sur le décrochage scolaire visée par huit ministres est en cours pour mieux coordonner les acteurs au niveau local avec la nomination d'un responsable de la coordination locale (qui peut être un organisme du SPE, une collectivité locale, un directeur de CIO, etc.) nommé par le préfet de département et par l'inspection académique. Cette instruction rend caduque la notion de délai de latence ou de carence d'un an qui pouvait exister.

*Patrick Boulte – SNC*

La durée du processus du contrat d'autonomie est de 18 mois : cela signifie-t-il que l'on n'aura pas d'évaluation avant 18 mois ? Pourquoi une telle durée ?

*Laurent Weill – DGEFP*

Les 18 mois sont un maximum qui se partagent en trois phases de 6 mois. Mais on peut très bien n'avoir besoin de que de 6 mois de formation et de 6 mois d'accompagnement dans l'emploi, auquel cas le processus ne dure que 12 mois !

Dans la circulaire sur le décrochage, un élément important est aussi le rapprochement des systèmes d'information pour mieux suivre les personnes.

*Thiébaut Weber – Chef de file, CFDT*

Concernant le contrat d'autonomie, a-t-on des exemples de territoires où cela marche bien ? Qu'est-ce qui fait la différence ?

*Laurent Weill – DGEFP*

Oui, il y a des régions où ça marche mieux qu'ailleurs. La différence peut provenir d'une meilleure coordination entre acteurs locaux ou d'un temps de démarrage moins long lorsqu'une équipe existait déjà. Mais les pratiques restent très diverses.

*Marie-Laure Meyer – ARF*

1) sur l'articulation entre Education nationale, missions locales et régions.

Un travail considérable est entrepris par les rectorats avec les régions mais un certain nombre de choses doivent permettre de progresser. :

- Le lieu référent de l'orientation ne devrait pas forcément être l'école, qui rappelle à certains élèves surtout de mauvais souvenirs !
- Les CIO sont souvent fermés du 15 juillet au 15 août, or c'est souvent à ce moment-là que les jeunes ont une prise de conscience du fait qu'il va falloir préparer leur avenir et leur rentrée. D'où un afflux très important de jeunes en septembre, ce qui peut être tardif.
- Il existe parfois des blocages chez les parents lorsque l'Education nationale informe sur l'existence et le rôle des missions locales.

2) sur le contrat d'autonomie :

Tout d'abord si les missions locales étaient rémunérées à l'égal des opérateurs privés de placement (OPP), elles utiliseraient davantage le contrat d'autonomie ! La rémunération des OPP se situe en effet entre 6 000 et 10 000 euros par placement contre 1 600 euros pour les PLIE.

Ensuite il faut suivre l'entrée dans l'emploi plus que 6 mois, la phase d'entrée dans l'emploi étant toujours critique.

Le problème profond du contrat d'autonomie est de faire passer l'idée aux bénéficiaires qu'ils n'ont pas accès au service public de l'emploi. La solution est sans doute bonne pour les jeunes qui ne sont pas trop éloignés de l'emploi ; mais pour ceux qui ont des problèmes spécifiques de comportement, de transport, de vêtement, il ne suffit pas d'aller les chercher dans la rue pour leur apporter une solution.

Le contrat d'autonomie devrait aussi servir aux jeunes sous main de justice.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

Sur la rémunération des OPP, il ne faut pas oublier que la bourse versée au bénéficiaire du contrat d'autonomie est incluse dans l'enveloppe donnée à l'OPP : en réalité, ce sont en réalité entre 1 600 à 2 000 euros qui reviennent in fine à l'OPP.

Par ailleurs, son association avait demandé aux missions locales de se joindre à elle pour répondre à l'appel d'offres sur les contrats d'autonomie, sans obtenir de réponse.

*Marie-Laure Meyer – ARF*

La DGEFP avait exprimé son refus que la Maison de l'emploi de Nanterre réponde à l'appel d'offres. De plus, pour répondre à un marché public, une collectivité locale a besoin de délais et les délais impartis étaient impossibles à tenir.

*Laurent Weill – DGEFP*

Les OPP sont rémunérés au résultat, en plusieurs tranches, à la différence des missions locales.

Le contrat d'autonomie est conçu pour ceux qui ne sont ni trop près, ni trop éloignés de l'emploi.

En ce qui concerne les prisons, une expérience est en cours dans six prisons pilotes avec le CIVIS sous main de justice. L'appel à projets du haut commissaire à la Jeunesse inclut une expérimentation à ce sujet en vue de sa généralisation.

*Thiébaut Weber – Chef de file, CFDT*

Sur le décrochage : lorsque certains décrochent du système scolaire et se trouvent dans des réseaux de trafics, ils peuvent être pris dans un engrenage dont ils peuvent être très difficile de s'extraire. Le lien entre Education nationale et missions locales est primordial pour lutter contre le décrochage ; chaque jeune qui décroche devrait se voir proposer une solution : soit la réintégration dans le système scolaire, soit le suivi par le SPE, soit le suivi par un acteur local.

*Françoise Amat – CNFPTLV*

Question à F. Hiller de la DIO : qui le référent désigné localement pour l'orientation doit-il coordonner ?

*François Hiller- DIO*

Le référent doit coordonner l'ensemble des acteurs de l'orientation et de l'insertion professionnelle : les CIO, les MGI, les missions locales, les PIJ, les associations locales, etc. Il s'agit de mobiliser tous les organismes présents sur le bassin d'emploi.

*Dylan Boutiflat – FLL*

Le contrat d'autonomie a comme objectif de bénéficier à 45 000 jeunes résidant dans les CUCS. Ce n'est évidemment pas si mal mais il est dommage de ne cibler que les quartiers de la politique de la ville, les besoins quantitatifs sont bien plus importants et les premiers mois d'existence du contrat d'autonomie montrent que ce dispositif peine à décoller (7 000 contrats signés).

Un intérêt majeur du dispositif est tout de même que les différents acteurs locaux discutent autour d'objectifs communs, par exemple en Ile-et-Vilaine ou en Gironde où un travail très important est entrepris localement.

La question du comportement des jeunes, notamment en cas de troubles psychologiques, est mal prise en compte par les politiques publiques. Or il faudrait approcher les jeunes qui ont des difficultés d'insertion sociale et professionnelle dans leur globalité, au-delà du seul problème de placement dans l'emploi, en tenant compte des problèmes d'échec scolaire, de pratiques culturelles, de violences du milieu, etc. Les acteurs sociaux tels que les médiations sociales, les centres sociaux, les éducateurs spécialisés devraient davantage être mis en relation avec le monde de l'insertion professionnelle.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

Il ne faut pas tirer de conclusions trop tôt sur le succès ou l'échec du contrat d'autonomie : l'objectif de 45 000 s'étale sur trois ans et les actions ont commencé en octobre ou novembre seulement.

*Amaria Soukouri – CNML*

Sur le décrochage, un travail important de rapprochement entre l'Education nationale, les missions locales et les CIO est en cours. Par le passé existaient les Réseaux publics d'insertion des jeunes (RPIJ) qui s'occupaient du repérage des jeunes décrocheurs et de leur orientation vers les missions locales si nécessaire. Il y a été mis fin après quelques années d'existence seulement.

Pour les jeunes sans emploi et sans formation, une étude avait été faite qui montrait que presque tous les jeunes qui se trouvaient dans cette situation passaient par les missions locales et que les jeunes savent en général où se trouve la mission locale. Ce serait une erreur d'instaurer une obligation d'inscription auprès des missions locales, il est important que la démarche des jeunes reste volontaire.

Sur le contrat d'autonomie, il est regrettable que les missions locales n'aient pas été mises dans la boucle dès le début : on s'est rendu compte un peu tard qu'elles étaient incontournables pour « amorcer la pompe » du dispositif. Il faut aussi garder à l'esprit qu'il existe une pré-sélection à l'entrée dans le contrat d'autonomie, qui n'est donc pas une solution pour tout le monde.

Il faut réfléchir à la place et aux moyens donnés aux missions locales : de quels outils doivent disposer les conseillers ? Comment mieux utiliser les systèmes d'information performants des missions locales, reliés aux fichiers de l'Education nationale et aux DUDE, pour améliorer leurs services ? Les missions locales avaient listé 35 bonnes pratiques l'an passé : qu'en a-t-on fait ?

#### *Gérard Sarrazin – IGAS*

G. Sarrazin rappelle tout d'abord que le pouvoir politique lui avait demandé en 1974, au début de la crise économique et avant un été qui s'annonçait difficile pour l'emploi des jeunes, de réfléchir à des mesures : on s'était alors tourné vers les associations, vers l'éducation populaire et le plan jeunes de l'époque mettait alors l'accent sur les stages !

A propos des missions locales, G. Sarrazin tire de son expérience que :

- Les conseillers des missions locales n'ont pas suffisamment de temps à consacrer aux jeunes et qu'ils sont trop occupés par des tâches administratives ;
- Il y a de fait des jeunes de moins de 16 ans qui viennent demander conseil aux missions locales : ne faut-il pas prévoir de pouvoir leur donner officiellement des réponses, leur faire des propositions ?
- Les missions locales manquent de moyens pour faire face aux cas de problèmes psychologiques chez certains jeunes ;
- De manière générale, il faut donner davantage de moyens, de temps et de latitude aux conseillers et aux acteurs locaux pour mener à bien leur mission.

#### *Jacques Petit – Ecoles de production*

Les écoles de production s'adressent aux jeunes de 15 à 18 ans, souvent issus de classe de 3<sup>ème</sup> voire de 4<sup>ème</sup>. Ils sont souvent orientés par les missions locales ou par les PIJ. Les jeunes passent les deux tiers du temps scolaire en atelier pendant deux ans en général et produisent vite eux-mêmes de « vraies pièces » pour des clients.

95 % des jeunes qui sortent des écoles de production connaissent une sortie positive à 6 mois, soit en CDD ou CDI, soit en intérim, soit dans un système scolaire traditionnel.

Le principal centre d'écoles de production se situe en Rhône-Alpes. Leur financement est issu à 40 – 45 % de la vente de la production, 15 – 20 % de la taxe d'apprentissage, le reste provient de subventions du Conseil régional.

Mais les écoles de production rencontrent de freins à leur développement : elles restent mal connues voire ignorées notamment de l'Education nationale, ce sont des institutions d'enseignement privées mais les jeunes n'ont pas droit aux bourses de l'enseignement, bien que la région envoie chaque année une note dans tous les collèges sur les écoles de production elles n'apparaissent pas dans les brochures ONISEP. Enfin le passage du bac pro à 3 ans ne facilite pas les choses, le cursus des écoles de production étant plutôt de deux ans.

#### *Philippe Tiberghien – Unis Cités*

Pour répondre à la question posée par les chefs de file \*, « le service civique comme solution pour remettre le pied à l'étrier », le service civique est en effet une solution mais une solution parmi d'autres. Le service civique permet d'avoir une activité, de bénéficier d'une pédagogie de l'action, d'être pleinement acteur et non seulement bénéficiaire.

Pour que le service civique permette vraiment de mettre un pied à l'étrier, il faut :

- Qu'il soit ouvert à tous les jeunes,
- Que les jeunes soient recrutés non sur leurs compétences acquises mais sur leur motivation,
- Que le travail soit bien toujours réalisé en équipe,
- Qu'existe dès que besoin un parrainage ou « coaching » extérieur
- Que la fin du service civil soit articulé avec une période d'immersion en entreprise : ce point pose un problème de droit dans la mesure où les jeunes ont souvent le statut de salarié dans

l'association où ils font leur service civil, ce qui leur interdit de travailler dans une autre entreprise.

*Thiébaut Weber – Chef de file, CFDT*

Est-ce qu'on a des statistiques sur l'insertion des jeunes passés par le service civique ?

*Philippe Tiberghien – Unis Cités*

Entre 30 % et 40 % des jeunes obtiennent un CDD ou un CDI dans les 6 mois. 50 % reprennent des études, souvent courtes.

L'un des intérêts majeurs du service civil est de permettre aux jeunes de se créer un réseau.

*Aurélie Denne – FNARS*

Beaucoup d'associations adhérentes de la FNARS accueillent et prennent en charge des jeunes peu ou pas qualifiés. Deux problèmes se posent :

- D'une part, les outils de droit commun de l'emploi sont souvent peu adaptés aux jeunes sans qualification :
  - o ils prennent mal en compte l'ensemble des difficultés auxquelles ces jeunes sont souvent confrontés (logement, santé, ...) qui requièrent une approche globale et une bonne coordination entre acteurs,
  - o ils ont les mêmes objectifs d'insertion que pour les publics moins éloignés de l'emploi, objectifs impossibles à atteindre ;
- D'autre part, les outils disponibles mettent souvent trop de temps à être mobilisés (procédures administratives) face à des situations d'urgence.

*Thiébaut Weber – Chef de file, CFDT*

Il faut effectivement avoir une approche globale comme le souligne aussi les analyses du CERC. A ce titre, le CVIS tel qu'il existe est trop rigide, trop limité face aux besoins de certains jeunes.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

Avec la LOLF et les besoins d'évaluation des politiques publiques, on a tendance à se focaliser sur un seul indicateur en matière de politiques de l'emploi : l'accès à l'emploi stable. Il faut conserver cet indicateur mais il faut en ajouter d'autres.

*Thibault Guilluy – ARES*

Trois sujets :

1. Sur la « captation » des jeunes qui décrochent :

Les missions locales ont souvent de bons partenariats avec de nombreux acteurs locaux ; c'est pourquoi il est dommage qu'il n'existe pas de lien plus systématique avec l'Education nationale. Il faut réfléchir à ce que les jeunes qui décrochent, qui le plus souvent cherchent plutôt à éviter l'école, puissent trouver un autre interlocuteur que des interlocuteurs liés au système scolaire.

On peut aussi s'interroger sur le rôle de la prévention spécialisée, que les structures de l'insertion voient en réalité très peu par rapport aux associations notamment, et qui ouvre ses portes de 9h à 17h seulement.

2. Sur les outils :

Les contrats d'alternance sont peu adaptés aux personnes le plus éloignées de l'emploi : l'apprentissage reste sélectif, le contrat de professionnalisation demande souvent des pré-requis pour réussir.

Les structures de l'IAE, les écoles de la deuxième chance, les écoles de production sont plus adaptées : il faut élargir et approfondir l'offre de ces structures, faire en sorte qu'elles soient bien identifiées et coordonnées (il n'est pas besoin d'une école de la deuxième chance dans chaque territoire par exemple là) là où il existe déjà des SIAE par exemple. Les missions locales doivent être l'organisme de référence qui oriente les jeunes vers ces structures.

Les périodes d'immersion dans le cadre des contrats aidés pourront être mis à profit pour acclimater les jeunes aux métiers, dans l'entreprise.

Le parrainage est une bonne piste, trop peu exploitée en France par rapport à d'autres pays comme le Danemark. Il faudrait davantage d'acteurs dans ce domaine.

3. Sur la formation professionnelle :

Il y a trop peu de moyens pour les moins qualifiés. Par exemple pour la SIAE dont je m'occupe, je bénéficie de 150 000 euros pour 250 salariés ayant des difficultés d'insertion. La formation d'un salarié diplômé peut représenter des milliers d'euros quand la prise en charge du permis de conduire d'un salarié en a besoin ne représente que 900 euros !

*Dylan Boutiflat – FLL*

Deux remarques : d'une part il ne faut pas occulter le problème de participation, d'adhésion des jeunes aux dispositifs qui les concernent ; d'autre part, il est important de ne pas oublier les jeunes qui sont ou qui sortent de prison, qui ont besoin que l'on recrée du lien social avec eux, et où les associations peuvent avoir une action.

Sur le service civique, c'est une solution si c'est un moyen de redonner du lien ; mais il faut s'entendre sur ce qu'on entend par là. Il ne faudrait pas que ce soit seulement une sorte de stage dont la seule vocation serait l'insertion professionnelle : le service civique a un objectif plus global que l'insertion professionnelle.

*Marie-Laure Meyer – ARF*

Il existe un problème général de représentation des jeunes par la société :

- Un manque de respect à leur égard parfois, par exemple lorsqu'on envoie un bulletin scolaire aux parents d'un jeune majeur ;
- Un discours criminalisant qui fait trop appel aux notions d'éducation, de police, de justice ;
- Un discours paradoxal qui exige des jeunes qu'ils soient polis et qu'ils sachent ce qu'ils veulent faire à 16 ou 18 ans alors qu'on n'a pas toujours les mêmes égards avec eux.

Plusieurs axes à améliorer :

- Améliorer la prévention à l'école : un certain nombre de problèmes pour être pris en charge plus tôt, notamment d'ordre psychologique, mais on manque cruellement d'infirmières et de psychologues dans les écoles ;
- Améliorer les droits à la formation : il faudrait par exemple un capital formation individuel, avec un droit de tirage ;
- Rendre accessible l'alternance aux jeunes de nationalité étrangère en situation régulière.